

LE RECENSEMENT DU SEFPO

Le projet du recensement du SEFPO : un mandat de changement

Sue Dafoe et Archana Mathew

En avril 2008, le congrès a démontré que la solidarité est efficace. Après des années de lobbying par les groupes d'équité du SEFPO, les congressistes ont résolu qu'il fallait établir la carte sociale de notre syndicat. En fait, les membres nous ont demandé de tenir compte de la démographie changeante de l'Ontario au moment où le SEFPO se place comme le syndicat de choix.

Pour créer un milieu inclusif dans le SEFPO pour la main-d'œuvre de plus en plus diverse de l'Ontario, il faut connaître, afin de les éliminer, toutes les barrières qui se dressent au niveau institutionnel. Le SEFPO s'est chargé de mener ce processus d'évolution.

Le projet du recensement du SEFPO va se dérouler en deux temps. À l'automne, le recensement de tous nos membres fournira un aperçu démographique de nos membres et de notre personnel à l'heure actuelle. L'année prochaine, nous verrons comment enlever les barrières systémiques qui entravent la participation syndicale et les pratiques d'emploi.

C'est un projet énorme et complexe. Comme pour tout projet qui vaut la peine d'être entrepris, il faudra que tous les membres y participent pour qu'il soit couronné de succès.

Dans les semaines et les mois à venir, attendez-vous à avoir d'autres nouvelles sur ce projet. Nous préparons présentement les questionnaires de recensement. Les membres et le personnel sont prêts à « passer à l'attaque ». D'ici novembre, nous prévoyons que vous pourrez répondre au sondage. N'oubliez pas de le faire. ☁

Le SEFPO va négocier des pensions dans le secteur parapublic

Marnie Niemi

Vu que les pensions de l'État sont limitées, les membres du SEFPO ne peuvent pas se permettre de ne pas avoir de régime de retraite

Le Conseil exécutif du SEFPO a approuvé la création d'un nouveau régime de retraite pour les membres du secteur parapublic qui ne sont pas encore protégés.

Dans le Secteur 2, par exemple – où plus de la moitié des unités de négociation n'ont que des possibilités de REER limitées – les pensions constituent une priorité absolue de négociation. Sans régime de retraite, ces membres doivent compter sur leurs économies personnelles pour subvenir à leurs besoins à la retraite. Le Système du régime de retraite du SEFPO – le fonds TOPPS – sera négocié dans la province cet automne dans les secteurs des services de développement et de traitement des enfants 2, 7 et 15, là où le besoin de pensions est le plus urgent.

« Le SEFPO a conçu un régime de retraite à contribution égale et partage des risques en cas de surplus ou de déficit qui conviendra bien à ces secteurs » a déclaré la vice-présidente et trésorière, Patty Rout.

TOPPS commencera à accepter les cotisations à partir du 1er janvier 2010. Des détails supplémentaires seront donnés à la conférence du secteur parapublic, en novembre.

TOPPS
fund



The OPSEU Pension Plan System
Régime de retraite du SEFPO